

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à la Canopée au Bois Cesbron, nouveau lieu habituel des séances, après convocation légale en date du dix-huit mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Dominique VIGNAUX	donne procuration à	M Lionel AUDION
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	M. Vincent BOILEAU
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Ronan GILLES
M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO
M. Jean-Jacques DERRIEN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Florence CORMERAIS
Mme Cyriane FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M Florent THOMAS
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Absente excusée :

Mme Stéphanie BELLANGER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

39. Tarifs Odyssée et Salles Municipales

Monsieur GUÉRINEAU rapporte :

Les tarifs de location des salles municipales et de l'Odyssée sont fixés de la façon suivante :

- Salles municipales : Tarifs saison 2022-2023, avec effet au 1er septembre 2022.
- Odyssée : Tarifs 2024 avec effet immédiat pour toute demande de réservation pour l'année 2024.

Les recettes seront imputées respectivement sur les comptes 7062.020 et 7062.314.

I. TARIFS DE LOCATION ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DES SALLES MUNICIPALES

Il convient d'adapter les tarifs, ainsi que leurs principes d'application, à la diversité des situations rencontrées et à l'évolution permanente des demandes et de la réglementation en vigueur.

Pour 2023, les tarifs des salles municipales sont fixés dans la limite de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac sur douze mois glissants sur la base du dernier indice publié par l'INSEE (décembre 2021). Une augmentation de 2.82 % est appliquée et les tarifs sont arrondis au dixième d'euro inférieur.

Il est proposé de créer un tarif de location pour les entreprises orvaltaises et hors commune souhaitant louer la salle n°1 du centre Emile Gibier bâtiment A. Le tarif est similaire à celui de la salle n°2 implantée sur le même équipement. Il s'agit d'un espace de 51 m² pouvant accueillir des activités et des réunions en petit format (capacité attablée 10 personnes).

Les tarifs de la saison 2022-2023 sont proposés tels qu'ils apparaissent dans les tableaux suivants (A, B, C). Sont également proposés un certain nombre d'évolutions sur ces tarifs, qui apparaissent en surlignage dans le tableau D. Enfin, le tableau E concernant les horaires d'ouverture et de fermeture figure pour rappel.

A. Location de salles municipales aux particuliers

SALLES	PARTICULIERS			
	ORVALTAIS		HORS COMMUNE	
	2021 2022	2022 2023	2021 2022	2022 2023
BOURG <u>MAISON DE LA CARRIERE</u>				
Salle Pacaille	159,80 €	164,30 €	250,50 €	257,50 €
(tarif horaire)	21,10 €	21,60 €	39,50 €	40,60 €
MULONNIERE Salle Eliä	198,80 €	204,40 €	314,00 €	322,80 €

(tarif horaire)	29,30 €	30,10 €	53,40 €	54,90 €
BUGALLIERE				
<u>CENTRE STEVIN</u>				
Salle Blaise Pascal	153,20 €	157,50 €	223,90 €	230,20 €
(tarif horaire)	20,10 €	20,60 €	36,50 €	37,50 €
GOBINIERE				
Salle du Parc	230,00 €	236,40 €	363,70 €	373,90 €
(tarif horaire)	35,50 €	36,50 €	63,60 €	
LE BIGNON				
Salle du Muguet	136,80 €	140,60 €	216,70 €	222,80 €
(tarif horaire)	16,90 €	17,30 €	32,30 €	33,20 €
PLAISANCE				
<u>ESPACE SOCIOCULTUREL</u>				
Salle Armande Béjart	54,40 €	55,90 €	Non louée	Non louée

B. Location de salles municipales aux associations

SALLES	ASSOCIATION ; COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE) ; ORGANISME PUBLIC					
	ORVALTAIS				HORS COMMUNE	
	Evènement Gratuit		Evènement Payant; activité procédant d'une logique économique			
	2021 2022	2022 2023	2021 2022	2022 2023	2021 2022	2022 2023
BOIS RAGUENET						
<u>ESPACE SOCIOCULTUREL</u>						
Salle Pommier	0,00 €	0,00 €	122,50 €	125,90 €	Non louée	Non louée
(tarif horaire)			12,90 €	13,20 €		
<u>FERME POISSON</u>						
Salle du Séquoia	0,00 €	0,00 €	90,20 €	92,70 €	Non louée	Non louée
(tarif horaire)			9,90 €	10,10 €		
Salle de l'Érable	0,00 €	0,00 €	18,10 €	18,60 €	Non louée	Non louée
(tarif horaire)			2,70 €	2,70 €		
BOURG						
<u>MAISON DE LA CARRIERE</u>						
Salle Pacaille	0,00 €	0,00 €	125,50 €	129,00 €	250,50 €	257,50 €
(tarif horaire)			12,90 €	13,20 €	25,10 €	25,80 €
Salle Pan Grenouille	0,00 €	0,00 €	60,50 €	62,20 €	99,40 €	102,20 €
(tarif horaire)			6,70 €	6,80 €	10,90 €	11,20 €
Salle Grand Poil	0,00 €	0,00 €	13,90 €	14,20 €	Non louée	Non louée
(tarif horaire)			1,70 €	1,70 €		

MULONNIERE						
Salle Elia (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	157,80 € 15,90 €	162,20 € 16,30 €	314,00 € 31,30 €	322,80 € 32,10 €
BUGALLIERE						
Salle Pont Marchand (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	78,00 € 8,70 €	80,10 € 8,90 €	154,20 € 15,90 €	158,50 € 16,30 €
CENTRE STEVIN						
Salle Blaise Pascal (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	112,30 € 11,90 €	115,40 € 12,20 €	223,90 € 23,10 €	230,20 € 23,70 €
Salle Antoine Lavoisier (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	31,30 € 3,70 €	32,10 € 3,80 €	63,60 € 6,70 €	65,30 € 6,80 €
PETIT CHANTILLY						
CENTRE ASSOCIATIF						
EMILE GIBIER						
bâtiment « A » salle N°1 (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	27,30 € 3,70 €	28,00 € 3,80 €	55,40 € 5,70 €	56,90 € 5,80 €
bâtiment « A » salle N°2 (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	27,30 € 3,70 €	28,00 € 3,80 €	55,40 € 5,70 €	56,90 € 5,80 €
bâtiment « B » (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	73,80 € 7,70 €	75,80 € 7,90 €	146,10 € 14,90 €	150,20 € 15,30 €
GOBINIERE						
Salle du Parc (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	182,40 € 19,10 €	187,50 € 19,60 €	363,70 € 36,50 €	Non louée
Salle Insonorisée (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	16,90 € 2,70 €	17,30 € 2,70 €	Non louée	
Salle des Crémets (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	53,40 € 5,70 €	54,90 € 5,80 €	104,60 € 10,90 €	
PLAISANCE						
CENTRE SOCIOCULTUREL						
Salle Armande Béjart (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	218,70 € 22,10 €	224,80 € 22,70 €	Non louée	Non louée
LE BIGNON						
FERME DU BIGNON						
Salle du Muguet (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	109,10 € 11,90 €	112,10 € 12,20 €	216,70 € 22,10 €	222,80 € 22,70 €
Salle Plantoir (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	46,70 € 5,70 €	48,00 € 5,80 €	79,00 € 8,70 €	81,20 € 8,90 €
Salle Semoir (tarif horaire)	0,00 €	0,00 €	39,50 € 4,70 €	40,60 € 4,80 €	66,60 € 6,70 €	68,40 € 6,80 €

C. Location des salles municipales aux entreprises

SALLES	ENTREPRISE			
	ORVALTAISE		HORS COMMUNE	
	2 021 2 022	2 022 2 023	2 021 2 022	2 022 2 023
BOURG				
<u>MAISON DE LA CARRIERE</u>				
Salle Pacaille	250,50 €	257,50 €	293,00 €	301,20 €
(tarif horaire)	25,10 €	25,80 €	29,30 €	30,10 €
Salle Pan Grenouille	99,40 €	102,20 €	119,40 €	122,70 €
(tarif horaire)	10,90 €	11,20 €	12,90 €	13,20 €
MULONNIERE				
Salle Elia	314,00 €	322,80 €	366,70 €	377,00 €
(tarif horaire)	31,30 €	32,10 €	35,50 €	36,50 €
BUGALLIERE				
Salle Pont Marchand	154,20 €	158,50 €	193,60 €	199,00 €
(tarif horaire)	15,90 €	16,30 €	20,10 €	20,60 €
<u>CENTRE STEVIN</u>				
Salle Blaise Pascal	223,90 €	230,20 €	280,70 €	288,60 €
(tarif horaire)	23,10 €	23,70 €	28,30 €	29,00 €
Salle Antoine Lavoisier	63,60 €	65,30 €	125,50 €	129,00 €
(tarif horaire)	6,70 €	6,80 €	12,90 €	13,20 €
PETIT CHANTILLY				
<u>CENTRE ASSOCIATIF EMILE GIBIER</u>				
bâtiment « A » salle N°1	Non louée	56,90 €	Non louée	110,10 €
(tarif horaire)		5,80 €		11,20 €
bâtiment « A » salle N°2	55,40 €	56,90 €	107,10 €	110,10 €
(tarif horaire)	5,70 €	5,80 €	10,90 €	11,20 €
bâtiment « B »	146,10 €	150,20 €	293,00 €	301,20 €
(tarif horaire)	14,90 €	15,30 €	29,30 €	30,10 €
GOBINIERE				
Salle du Parc	363,70 €	373,90 €	424,60 €	436,50 €
(tarif horaire)	36,50 €	37,50 €	42,50 €	43,60 €
Salle des Crémets	104,60 €	107,50 €	130,70 €	134,30 €
(tarif horaire)	10,90 €	11,20 €	13,40 €	13,70 €
LE BIGNON				
<u>FERME DU BIGNON</u>				
Salle du Muguet	216,70 €	222,80 €	252,50 €	259,60 €
(tarif horaire)	22,10 €	22,70 €	25,10 €	25,80 €
Salle du Plantoir	79,00 €	81,20 €	94,40 €	97,00 €
(tarif horaire)	8,70 €	8,90 €	10,90 €	11,20 €
Salle du Semoir	66,60 €	68,40 €	79,00 €	81,20 €
(tarif horaire)	6,70 €	6,80 €	8,70 €	8,90 €

D. Particularités appliquées aux tarifs

PARTICULARITE DE LA LOCATION OU DU DEMANDEUR	TARIF APPLIQUÉ
MAJORATIONS	
Réservation de salle la veille pour préparation/décoration (à partir de 19 h)	Tarif horaire
Réservation de salle le lendemain pour rangement / nettoyage (entre 9h et 10h)	Tarif horaire
Heure supplémentaire de 8h à 9h	+ 10% du tarif de location du créneau réservé
Heure supplémentaire réglementaire de 00h à 01h pour les salles du Parc et Elia le samedi soir	+ 10 % du tarif de location du créneau réservé
Réservation les jours fériés (heures supplémentaires comprises)	+20% du tarif applicable
Location payante formulée à moins de 21 jours avant la date d'utilisation (cf. art. III-2 du règlement applicable)	+10% du tarif de location du créneau réservé
Pénalités pour défaut d'utilisation et d'information d'occupation de salles (V-B du règlement applicable)	50 €
ABATTEMENTS	
1 ^{er} jour de location supplémentaire consécutif dans le même espace et par la même entité suivant une journée payante	-5 % sur le tarif applicable (2 nd e journée)
2 ^e jour (et au-delà) de location supplémentaire consécutif dans le même espace et par la même entité suivant une journée payante	-10 % sur le tarif applicable (3 ^e e journée et au-delà)
SPECIFICITES SELON STATUT DU LOUEUR	
Cabinet immobilier (syndic privé) avec copropriété sur Orvault	Tarif statut association orvaltaise (Evènement payante)
Cabinet immobilier (syndic privé) avec copropriété extérieure	Tarif statut entreprise extérieure
Association syndicales libres et syndic bénévoles (cf. art. I-D du règlement applicable) avec copropriété sur Orvault	Gratuité statut association orvaltaise
Les organismes professionnels type « Chambre consulaire »	Tarif statut association extérieure
Parti politique section orvaltaise (cf. art. I-D du règlement applicable)	Gratuité statut association orvaltaise
Organisme public, parti politique (hors section orvaltaise)	Tarif statut association extérieure
Agent municipal pour départ à la retraite (évènement interne aux services municipaux) - maxi 5 h	Gratuité
Agent municipal habitant hors commune	Tarif statut particulier orvaltais
Cérémonie civile ou verre de l'amitié dans le cadre d'obsèques (famille orvaltaise) - max 5h	Gratuité
Si + de 5h d'occupation	Tarif horaire
Baillleurs sociaux (offices publics et privés)	Tarif organisme public

E. Horaires d'ouverture et de fermeture des salles

Sites	Salles	Horaires		
		semaine	samedi	dimanche
BOIS RAGUENET Centre socioculturel et Ferme Poisson	Pommier	9h-22h45	9h - 23 h	9h-22h
	Séquoia	9h-22h45	9h - 23 h	9h-22h
	Erable	9h-22h45	9h - 23 h	9h-22h

BOURG Maison de la Carrière	Pacaille	9h-22h45	9h-23h	9h-22h
	Pan Grenouille	9h-22h45	9h-23h	9h-22h
	Grand Poil	9h-22h45	9h-23h	9h-22h
MULONNIERE	Elia	9h-22h45	9h-1h fermeture du 31/05 au 01/09	9h-22h fermeture du 31/05 au 01/09
BUGALLIERE	Blaise Pascal	9h-22h45	9h-22h	9h-22h
	Antoine Lavoisier	9h-22h45	9h-22h	9h-22h
	Pont Marchand	9h-22h45	9h-22h	9h-22h
GOBINIERE	Parc	9h-22h45	9h-1h	9h-22h
	Crémets	9h-22h45	9h-23h	9h-22h
	Insonorisée	9h-22h45	9h-23h	9h-22h
LE BIGNON	Muguet	9h-22h45	9h-23h 9h-21h du 31/05 au 01/09	9h-22h 9h-21h du 31/05 au 01/09
	Plantoir	9h-22h45	9h-23h 9h-21h du 31/05 au 01/09	9h-22h 9h-21h du 31/05 au 01/09
	Semoir	9h-22h45	9h-23h 9h-21h du 31/05 au 01/09	9h-22h 9h-21h du 31/05 au 01/09
PETIT CHANTILLY	Centre associatif E.Gibier bâtiment B	9h-22h45	9h - 23 h	9h-22h
	Centre associatif E.Gibier bâtiment A salle N°1	9h-22h45	9h - 23 h	9h-22h
	Centre associatif E.Gibier bâtiment A salle N°2	9h-22h45	9h - 23 h	9h-22h
PLAISANCE Centre socioculturel	Armande Béjart	9h-22h45 9h-20h30 Particuliers habitants le quartier de Plaisance (contrat ville)	9h-23h 9h-20h30 Particuliers habitants le quartier de Plaisance (contrat ville)	9h-22h 9h-20h30 Particuliers habitants le quartier de Plaisance (contrat ville)

II. TARIFS DE LOCATION DE L'ODYSSÉE

Exposé

Il convient d'adapter les tarifs de l'Odyssee, ainsi que leurs principes d'application, à la diversité des situations rencontrées et à l'évolution permanente des prestations offertes. L'objectif est de répondre de façon optimale aux exigences techniques des utilisateurs, tout en poursuivant l'objectif initialement défini d'accueil de manifestations municipales, associatives, de réunions familiales et d'évènements d'entreprises.

Pour mémoire, compte tenu des délais de réservation et de l'anticipation des demandeurs dans l'organisation de leurs évènements, l'évolution des tarifs de l'Odyssee est à prévoir jusqu'à l'année N+2 (2024). Pour rappel, les tarifs de l'Odyssee s'appliquent sur l'année civile. La grille tarifaire des prestations complémentaires est applicable dès la délibération.

Les différentes configurations de location sont détaillées et tarifées dans le tableau présenté au paragraphe B.

Les tarifs de l'Odyssee sont fixés dans la limite de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac sur douze mois glissants sur la base du dernier indice publié par l'INSEE (décembre 2021).

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, il est proposé les grilles tarifaires présentées dans le paragraphe B, selon les principes suivants :

- Maintien de la grille 2022 (du 1er janvier au 31 décembre), telle que votée en 2019 ;
- Maintien de la grille 2023 (du 1er janvier au 31 décembre), telle qu'arrêtée en 2021 ;
- Augmentation pour 2024 (du 1er janvier au 31 décembre) de 2.82 %, avec un arrondi des tarifs à l'euro inférieur.

A. Adaptations, créations et précisions tarifaires pour l'année 2022/2023

1. Adaptation du temps de présence du régisseur et du logisticien SSIAP

L'amplitude horaire proposée par l'Odyssee à ses utilisateurs dans le cadre de leurs réservations est large : créneau possible de 6h à 3h. Pour éviter les effets d'aubaine, rationaliser le planning équipe et contenir les dépenses de personnel (heures supplémentaires pour les agents, recours à des intermittents à la charge de l'Odyssee), un forfait assurant la présence d'un technicien sur une amplitude de travail de 10h, incluant 1h de pause, est proposé.

Toute demande de technicien supplémentaire au-delà de ce forfait sera facturée sur la base du tarif existant, à savoir 40 € TCC / h.

2. Création d'un tarif pour le lustrage du parquet dans l'espace la Nacelle

Les organisateurs de festivals de danse (bretonnes, salsa, tango...), de rencontres chorégraphiques (échauffements) ou d'après-midis dansants, sollicitent parfois une glissance optimale du parquet. L'Odysée a recours à un prestataire extérieur. Afin de contenir les dépenses de fonctionnement du site et pour toute demande de lustrage supplémentaire qui s'inscrirait au-delà des interventions programmées par le pôle technique (remise en cire et lustrage), il est proposé d'appliquer une facturation sur la base d'un forfait de 150 € TTC

3. Création d'un tarif pour loges complémentaires en Canopée imposée dans le cadre d'une grande configuration

La capacité réglementaire des loges du Nautille étant limitée à 60 personnes, il est proposé comme cela existe déjà pour la Nacelle, un tarif spécifique pour l'utilisation de la Canopée en loges. L'office traiteur n'est pas accessible et l'installation des loges est réalisée par le pôle technique et débute dans le cadre des horaires conventionnés. Tarif proposé : 150,00 € TTC (journée) - 75,00 € TTC (créneau inférieur à 6h).

Dans le cas où l'utilisateur souhaiterait une installation faite en amont de son arrivée, un forfait installation sera imposé et facturé au tarif existant forfait 120€ TTC.

4. Ajustement du tarif des microphones

Pour répondre à la diversité des événements accueillis, l'Odysée dispose d'un parc matériel varié et adapté à chaque usage. Certaines catégories de microphones sont plus délicates dans leur maniement et plus onéreuse en cas de rachat. Le tarif forfaitaire existant ne prenait pas cette variable en compte. Pour limiter les risques d'usure prématurée ou de détérioration induisant un rachat, une facturation à l'unité selon quatre catégories est proposée :

- Tarif A : micros (SHURE SM58 + SM57 + SM81 + Beta58a + Beta87a et SENNHEISER e606 + e904) facturé 10,00 € TTC / unité ;
- Tarif B : micros (AUDIX D6 + BEYER DYNAMICS M88 + SENNHEISER MD421 + SHURE Beta91 + SHURE MX412) facturé 20,00 € TTC / unité
- Tarif C : micros (AKG C414 XLII + AKG C451 + DPA 4099 + NEUMANN KM184) facturé 30,00 € TTC / unité ;
- Tarif D : micros (SENNHEISER HSP2 + HSP4 + ME 3-II + ME 4 + MKE 40 et SHURE WL185) facturé 45,00 € TTC / unité

5. Proposition de création d'un tarif forfaitaire pour les projecteurs

Pour une gestion éco-responsable de son équipement, l'Odysée procède progressivement au changement des projecteurs à lampe traditionnelle énergivore par des lampes LED. Pour accompagner les utilisateurs à opter pour une consommation raisonnée, le plan de feu de base qui est intégré dans le dossier

technique de préparation des événements propose 38 projecteurs (dont 6 découpes LED et 12 PAR à LED). Sous réserve de disponibilité, il est proposé que toute demande d'éclairage, en sus du plan de feu existant, soit facturée sur la base de 10,00 € TTC / unité.

6. Proposition de création d'un tarif pour les mises à disposition d'enceintes supplémentaires

Actuellement, quatre enceintes Nexo PS 15 sont proposées en permanence sur le plateau pour l'accueil de tous types de manifestation. L'accueil de musiciens sur scène nécessite régulièrement deux lignes de retour supplémentaires (Nexo PS 10). Il est proposé de tarifer cette mise à disposition : 40 € TTC / enceinte avec amplificateur.

7. Proposition d'un tarif pour la mise à disposition de gobelets réutilisables en plastique (fourni par le service transition écologique).

L'Odyssée est en mesure de louer un ensemble de 500 gobelets réutilisables en plastique. Il est proposé de facturer ce prêt 50 € TTC. En cas de perte du premier verre, un forfait de 5 € sera demandé, avec ensuite facturation de 1€ par verre manquant. Par ailleurs, en cas de non-respect par l'utilisateur de la loi interdisant l'utilisation de plastique jetable à usage unique, la location des gobelets sera imposée par l'Odyssée.

B. Tarif de location des espaces de l'Odysée

Statuts	Tarifs en €			Canopée	Nacelle	Nautile	R+C	S+C	S+R / GC	S+R+C / GC + C
				(C)	(R)	(S)				
Association orvaltaise	2022	journée créneau 8h-1h	HT	305,00	530,83	1 167,50	733,33	1 248,33	1 371,67	1 506,67
			TTC	366	637	1 401	880	1 498	1 646	1 808
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	214,17	371,67	817,50	513,33	874,17	960,83	1 055,00
			TTC	257	446	981	616	1 049	1 153	1 266
	2023	journée créneau 8h-1h	HT	312,50	544,17	1 197,50	751,67	1 280,00	1 406,67	1 545,00
			TTC	375	653	1 437	902	1 536	1 688	1 854
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	218,33	380,83	837,50	525,83	895,83	984,17	1 080,83
			TTC	262	457	1 005	631	1 075	1 181	1 297
	2024	journée créneau 8h-1h	HT	320,83	559,17	1 230,83	772,50	1 315,83	1 445,83	1 588,33
			TTC	385	671	1 477	927	1 579	1 735	1 906
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	224,17	390,83	860,83	540,00	920,83	1 011,67	1 111,67
			TTC	269	469	1 033	648	1 105	1 214	1 334
Particulier orvaltais + Comité entreprise (CE) / Comité social et économique (CSE) orvaltais	2022	journée créneau 8h-1h	HT	555,00	1 167,50	1 371,67	1 512,50	1 635,00	2 209,17	2 483,33
			TTC	666	1 401	1 646	1 815	1 962	2 651	2 980
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	389,17	817,50	960,83	1 059,17	1 145,00	1 546,67	1 738,33
			TTC	467	981	1 153	1 271	1 374	1 856	2 086
	2023	journée créneau 8h-1h	HT	569,17	1 197,50	1 406,67	1 550,83	1 676,67	2 265,83	2 546,67
			TTC	683	1 437	1 688	1 861	2 012	2 719	3 056
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	3 983,33	8 375,00	9 841,67	10 850,00	11 733,33	15 858,33	17 825,00
			TTC	478	1 005	1 181	1 302	1 408	1 903	2 139
	2024	journée créneau 8h-1h	HT	585,00	1 230,83	1 445,83	1 594,17	1 723,33	2 329,17	2 618,33
			TTC	702	1 477	1 735	1 913	2 068	2 795	3 142
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	409	861	1 012	1 116	1 206	1 630	1 833
			TTC	491	1 033	1 214	1 339	1 447	1 956	2 199
Association extérieure + Comité entreprise (CE) / Comité social et économique (CSE) extérieur	2022	journée créneau 8h-1h	HT	699,17	1 371,67	1 693,33	1 819,17	2 030,00	2 519,17	2 895,83
			TTC	839	1 646	2 032	2 183	2 436	3 023	3 475
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	490,00	960,83	1 185,83	1 274,17	1 421,67	1 764,17	2 027,50
			TTC	588	1 153	1 423	1 529	1 706	2 117	2 433
	2023	journée créneau 8h-1h	HT	716,67	1 406,67	1 736,67	1 865,83	2 081,67	2 583,33	2 970,00
			TTC	860	1 688	2 084	2 239	2 498	3 100	3 564
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	501,67	984,17	1 215,00	1 305,83	1 456,67	1 808,33	2 078,33
			TTC	602	1 181	1 458	1 567	1 748	2 170	2 494
	2024	journée créneau 8h-1h	HT	736,67	1 445,83	1 785,00	1 918,33	2 140,00	2 655,83	3 053,33
			TTC	884	1 735	2 142	2 302	2 568	3 187	3 664
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	515,00	1 011,67	1 249,17	1 342,50	1 497,50	1 858,33	2 136,67
			TTC	618	1 214	1 499	1 611	1 797	2 230	2 564

Particulier extérieur + Entreprise orvaltaise	2022	journée créneau 8h-1h	HT	704,17	1 371,67	1 693,33	1 825,00	2 210,83	2 835,00	3 182,50
			TTC	845	1 646	2 032	2 190	2 653	3 402	3 819
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	493,33	960,83	1 185,83	1 277,50	1 548,33	1 985,00	2 228,33
			TTC	592	1 153	1 423	1 533	1 858	2 382	2 674
	2023	journée créneau 8h-1h	HT	721,67	1 406,67	1 736,67	1 871,67	2 267,50	2 907,50	3 264,17
			TTC	866	1 688	2 084	2 246	2 721	3 489	3 917
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	505,00	984,17	1 215,00	1 310,00	1 586,67	2 035,00	2 284,17
			TTC	606	1 181	1 458	1 572	1 904	2 442	2 741
	2024	journée créneau 8h-1h	HT	741,67	1 445,83	1 785,00	1 924,17	2 330,83	2 989,17	3 355,83
			TTC	890	1 735	2 142	2 309	2 797	3 587	4 027
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	519,17	1 011,67	1 249,17	1 346,67	1 630,83	2 091,67	2 348,33
			TTC	623	1 214	1 499	1 616	1 957	2 510	2 818
Entreprise extérieure	2022	journée créneau 8h-1h	HT	843,33	1 693,33	1 896,67	2 230,83	2 330,83	3 050,83	3 505,00
			TTC	1 012	2 032	2 276	2 677	2 797	3 661	4 206
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	590,83	1 185,83	1 328,33	1 561,67	1 631,67	2 135,83	2 454,17
			TTC	709	1 423	1 594	1 874	1 958	2 563	2 945
	2023	journée créneau 8h-1h	HT	865,00	1 736,67	1 945,00	2 287,50	2 390,00	3 129,17	3 595,00
			TTC	1 038	2 084	2 334	2 745	2 868	3 755	4 314
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	605,00	1 215,00	1 360,83	1 600,83	1 672,50	2 190,00	2 515,83
			TTC	726	1 458	1 633	1 921	2 007	2 628	3 019
	2024	journée créneau 8h-1h	HT	889,17	1 785,00	1 999,17	2 351,67	2 456,67	3 216,67	3 695,83
			TTC	1 067	2 142	2 399	2 822	2 948	3 860	4 435
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	621,67	1 249,17	1 399,17	1 645,83	1 719,17	2 251,67	2 586,67
			TTC	746	1 499	1 679	1 975	2 063	2 702	3 104
Organisme public	2022	journée créneau 8h-1h	HT	627,50	1 269,17	1 531,67	1 667,50	1 834,17	2 365,00	2 690,00
			TTC	753	1 523	1 838	2 001	2 201	2 838	3 228
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	440,00	889,17	1 072,50	1 167,50	1 284,17	1 655,83	1 883,33
			TTC	528	1 067	1 287	1 401	1 541	1 987	2 260
	2023	journée créneau 8h-1h	HT	643,33	1 301,67	1 570,83	1 710,00	1 880,83	2 425,00	2 758,33
			TTC	772	1 562	1 885	2 052	2 257	2 910	3 310
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	450,00	910,83	1 099,17	1 196,67	1 315,83	1 697,50	1 930,83
			TTC	540	1 093	1 319	1 436	1 579	2 037	2 317
	2024	journée créneau 8h-1h	HT	660,83	1 338,33	1 615,00	1 757,50	1 933,33	2 493,33	2 835,83
			TTC	793	1 606	1 938	2 109	2 320	2 992	3 403
		créneau 6h entre 08h-16h et 17h-01h	HT	462,50	936,67	1 130,00	1 230,00	1 353,33	1 745,00	1 985,00
			TTC	555	1 124	1 356	1 476	1 624	2 094	2 382

C. Modalités d'application

1. Abattements, majorations et pénalités

Pour information les abattements et majorations ne s'appliquent qu'aux redevances de location des espaces et non aux prestations complémentaires.

Gratuités	Cf. : règlement Odysée	
Abattements	Location de l'Odysée via un prescripteur professionnel de l'évènementiel (= intermédiaire : agence évènementielle, traiteur, ...) <u>hors producteurs et organisateurs de spectacles.</u>	- 5 %
	Location d'une salle de l'Odysée en semaine pendant vacances scolaires	- 10 %
	1 ^{er} jour supplémentaire dans l'année par la même entité ET pour une même configuration - <u>suivant une journée payante</u>	- 5 %
	2 ^{ème} jour et + supplémentaires dans l'année par la même entité ET pour une même configuration - <u>suivant une journée payante</u>	- 10 %
	Mariage tarif week-end uniquement en nacelle + canopée pour le retour - application sur l'ensemble du devis	-10%
	1 ^{er} jour supplémentaire consécutif par la même entité ET pour une même configuration - <u>suivant une journée payante</u>	- 10 %
	2 ^{ème} jour et + supplémentaires consécutifs par la même entité ET pour une même configuration - <u>suivant une journée payante</u>	- 15 %
Majorations	Heure supplémentaire réglementaire de 1h à 2h, sur tous les espaces : Nacelle, Nautile, Canopée et/ou combinés, pour tout type d'utilisateur	+10 %
	Heure supplémentaire réglementaire de 2h à 3h, sur tous les espaces : Nacelle, Nautile, Canopée et/ou combinés, pour tout type d'utilisateur	+ 15 %
	Heure supplémentaire réglementaire de 6h à 7h et/ou de 7h à 8h Odysée - Tout type d'utilisateur	+ 10 % par heure
	Demande ou modification de la demande initiale (horaires, configuration) formulée à moins de 21 jours avant la date d'utilisation	+ 10 %
	Jour férié ouvrable - tout type d'utilisateur	+ 100 %
	Défaut de transmission des éléments constitutifs du dossier administratif, à moins de 6 semaines de l'évènement.	100 € TTC
	Défaut de transmission des éléments permettant la préparation technique de l'évènement à moins de 21 jours de la manifestation	100 € TTC
	Facturation des devis à partir du 3 ^{ème} devis demandé pour une même réservation : . 3 ^{ème} devis . A partir du 4 ^{ème} devis	20 € TTC 50 € TTC
	Facturation pour la mise à disposition par l'Odysée de gobelets réutilisables en plastique (500 max)	50 € TTC
	Forfait consigne gobelets réutilisables en plastique en cas de non restitution de la totalité des gobelets mis à disposition	5 € TTC au premier verre manquant + 1 € par gobelet non restitué
Pénalités	Dépassement horaire de la première ½ heure, quel que soit l'espace occupé	300 € TTC
	Dépassement horaire, au-delà d'une ½ heure, par heure supplémentaire	
	Canopée	200 € TTC
	Nacelle	300 € TTC
Nautile	600 € TTC	
Nacelle + Canopée	433 € TTC	

Nautile + Canopée	667 € TTC
Nautile + Nacelle	800 € TTC
Nautile + Nacelle + Canopée	1000 € TTC
Défaut de paiement au-delà de 20 jours après évènement (hors virement bancaire)	
Canopée	200 € TTC
Nacelle	300 € TTC
Nautile	600 € TTC
Nacelle + Canopée	433 € TTC
Nautile + Canopée	667 € TTC
Nautile + Nacelle	800 € TTC
Nautile + Nacelle + Canopée	1000 € TTC
Annulation d'une mise à disposition gratuite dans le mois précédent l'évènement	
Canopée	200 € TTC
Nacelle	300 € TTC
Nautile	600 € TTC
Nacelle + Canopée	433 € TTC
Nautile + Canopée	667 € TTC
Nautile + Nacelle	800 € TTC
Nautile + Nacelle + Canopée	1000 € TTC

2. Prestations complémentaires

Au-delà des prestations de base proposées par l'Odyssee, un certain nombre de services complémentaires sont proposés aux utilisateurs, afin de répondre de façon optimale aux attentes techniques de ces derniers :

Prestations	Tarifs	Observations
Régie		
Eclairage sur colonnes en Nacelle	Gratuit	A préciser dès la réservation
Mise en lumière Nacelle (1 h de montage) : installation de base, sans accroche de projecteurs nécessitant l'utilisation d'un dispositif de levage (nacelle).. 12 projecteurs (couleur ambre) sont inclus dans la prestation	50,00 € TTC - 33,33 € HT	Pour toute demande supplémentaire et/ou nécessitant l'utilisation d'un dispositif de levage, application du tarif « régisseur supplémentaire » (forfait à l'heure), selon la réalité du temps nécessaire pour répondre à la demande de l'utilisateur
Mise en lumière de la grande configuration hors scène (2 h 30 de montage) : installation de base, sans accroche de projecteurs nécessitant l'utilisation d'un dispositif de levage (nacelle). 20 projecteurs d'ambiance (couleurs au choix) sont inclus dans la prestation	120,00 € TTC - 83,33 € HT	Pour toute demande supplémentaire et/ou nécessitant l'utilisation d'un dispositif de levage, application du tarif « régisseur supplémentaire » (forfait à l'heure), selon la réalité du temps nécessaire pour répondre à la demande de l'utilisateur
Mise en lumière de la Canopée : mise en place de 4 projecteurs maximum	50,00 € TTC - 41,66 € HT	
Kit sono Nacelle & Canopée	Gratuit	
Microphones main (HF ou filaires) en Nautile	Gratuit	De 1 à 4 microphones

Autres microphones (selon catégorie)	Tarif A 10,00 € TTC 8,33 € HT Tarif B 20,00 € TTC 16,66 € HT Tarif C 30,00 € TTC 25 € HT Tarif D 45,00 € TTC 37,50 € HT	Facturation à l'unité
Micro Casque / Cravate	Cf. Tarif D (autres microphones)	Tarif à l'unité. Matériel à disposition : . 2 micros-casque . 2 micros-cravate
Enceinte kit PS10 + amplificateur (Nautile)	40,00 € TTC – 33,33 € HT	2 enceintes + 1 amplificateur double disponibles
Micro HF supplémentaire en Nacelle & Canopée	20,00 € TTC / micro – 16,67 € HT	Tarif catégorie B
Sonorisation en Nacelle	200,00 € TTC – 166,66 € HT	Dans le cadre d'une activité musicale (concert, spectacle, festival...)
Pupitre sonorisé en Nautile	Gratuit	1 ^{ère} unité uniquement
Pupitre sonorisé en Nacelle & Canopée	70,00 € TTC / jour – 58,33 € HT	
Ecran de projection (taille L 1,98 m x H 2,05 m)	40,00 € TTC / jour – 33,33 € HT	Mobile Quantité : 2
Ecran de projection large (taille L 3,05 m x H 2,30 m)	100,00 € TTC / jour – 83,33 € HT	Mobile. Quantité : 1
Ecran de projection fixe Canopée (taille L 2,40 m x H 2,03 m)	Gratuit	
Ecran Plasma Scène (retour image en Nautile)	50,00 € TTC / jour – 41,66 € HT	Quantité : 2
Ecran plasma Hall (40 pouces)	Gratuit	
Vidéoprojecteur (3000 L) en Nacelle & Canopée – forfait journée	100,00 € TTC / jour – 83,33 € HT	
Vidéoprojecteur Nautile (8900 L)	Forfait 4h : 48,00€ TTC 40,00 € HT Forfait 8h : 96,00 € TTC 80,00 € HT Forfait 12h : 144,00 € TTC 120,00 € HT	
Electrification de Stand	9,00 € TTC / stand - 7,50 € HT	
Forfait machine à brouillard (fumée)	20,00 € TTC – 16,66 € HT	Par jour d'exploitation
Forfait 4 rouleaux de gaffeur	30,00 € TTC – 25,00 € HT	Selon surplus fiche technique
Projecteurs supplémentaires	10,00€ TTC 8,33 € HT	Selon les besoins de la fiche technique du spectacle et au-delà du plan de feu de base proposé par l'Odyssée composé de 38 projecteurs (dont 6 découpes LED; 12 Par à LED)
Mobiliers, déco scéniques, autres décorations		
Triangles Velum	70,00 € TTC / jour – 58,33 € HT	Jusqu'à 3 unités

	100,00 € TTC / jour – 83,33 € HT	Jusqu'à 5 unités
Colonnes Velum	70,00 € TTC / jour – 58,33 € HT 100,00 € TTC / jour – 83,33 € HT	Jusqu'à 3 unités Jusqu'à 6 unités
Gobo standard	15,00 € TTC – 12,50 € HT	Par unité projetée
Banque accueil	30,00 € TTC / jour – 25,00 € HT	1 unité disponible
Plantes vertes (1m60 environ)	10,00 € TTC / pot – 8,33 € HT	Dans la limite des disponibilités
Prestations d'intermédiaires		
Négociation prestataires hôtellerie, restauration, technique, animations, accueil, décors	10% de la facture proposée par le prestataire	
Personnel supplémentaire		
Régisseur ou SSIAP supplémentaire	40,00 € TTC / h	Facturation imposée au-delà d'une amplitude de travail de 10h par technicien incluant 1h de pause. Et/ou en cas de besoins exprimés lors de la visite technique (selon la complexité et les contraintes techniques de l'évènement)
Logisticien supplémentaire	30,00 € TTC / h	
Forfait d'exploitation (nettoyage + personnel) dans le cadre d'une gratuité à l'occasion d'un évènement au rayonnement orvaltais		
Forfait d'exploitation en Nautile, Nacelle ou Canopée	200,00 € TTC – 166,66 € HT	Dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse
Forfait d'exploitation Nautile + Nacelle et en grande configuration (GC)	250,00 € TTC – 208,33 € HT	Dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse
Forfait d'exploitation Nautile + Nacelle ou grande configuration (GC) + Canopée	300,00 € TTC – 250,00 € HT	Dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse
Forfait d'exploitation hall	150,00 € TTC – 125,00 € HT	Dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse
Forfait d'exploitation (nettoyage + personnel) dans le cadre d'une gratuité à l'occasion d'un évènement au rayonnement extra communal		
Forfait d'exploitation en Nautile, Nacelle ou Canopée	450,00 € TTC – 375,00 € HT	Dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse
Forfait d'exploitation Nautile + Nacelle ou en grande configuration (GC)	500,00 € TTC – 416,66 € HT	Dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse
Forfait d'exploitation Nautile + Nacelle ou grande configuration (GC) + Canopée	550,00 € TTC – 458,33 € HT	Dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse
Forfait installation		
Forfait installation technique sur scène (max 4h) en Nautile	160,00 € TTC – 133,33 € HT	Pour une location « clé en main » (dans le cadre d'une installation effectuée pour l'arrivée du client) hors créneau(x) horaire(s) conventionné(s)
Forfait installation en Canopée, Nautile ou Nacelle	120,00 € TTC – 100,00 € HT	Pour une location « clé en main » (dans le cadre d'une

(hors installation technique sur scène)		installation effectuée pour l'arrivée du client) hors créneau(x) horaire(s) conventionné(s)
Forfait installation en grande configuration	240,00 € TTC - 200,00 € HT	Pour une location « clé en main » (dans le cadre d'une installation effectuée pour l'arrivée du client) hors créneau(x) horaire(s) conventionné(s)
Forfait installation pour 2 espaces loués simultanément	240,00 € TTC - 200,00 € HT	Exemples : Nacelle + Nautile ou Nacelle + Canopée ou Nautile + Canopée
Forfait installation pour 3 espaces loués simultanément	360,00 € TTC - 300,00 € HT	Exemples : Nacelle + Nautile + Canopée ou grande configuration + Canopée
Forfait démontage en Canopée, Nautile ou Nacelle (hors installation technique sur scène)	120,00 € TTC - 100,00 € HT	Dans le cadre d'un rangement en lieu et place de l'utilisateur
Forfait démontage en grande configuration	240,00 € TTC - 200,00 € HT	Dans le cadre d'un rangement en lieu et place de l'utilisateur
Forfait démontage pour 2 espaces loués simultanément	240,00 € TTC - 200,00 € HT	Dans le cadre d'un rangement en lieu et place de l'utilisateur
Forfait démontage pour 3 espaces loués simultanément	360,00 € TTC - 300,00 € HT	Dans le cadre d'un rangement en lieu et place de l'utilisateur
Forfait manipulation tribune et/ou cloison	50,00 € TTC - 41,66 € HT	
Mise en place de chaises complémentaires dans le cadre de la grande configuration : . Pour l'accueil d'un total de 650 personnes assises max. . Entre 651 et 750 personnes assises . Entre 751 et 850 personnes assises	40,00 € TTC - 32,00 € HT 80,00 € TTC - 64,00 € HT 120,00 € TTC - 96,00 € HT	La jauge public assis inclut les personnes installées sur les chaises complémentaires, dans la tribune et au balcon.
Forfait pose moquette : fourniture du ruban adhésif + coupe et pose par l'équipe technique de l'Odysée de la moquette fournie par l'utilisateur, et ce pour une surface de 30 m ² maximum	6,00 € TTC par m ² demandé	Au-delà de 30 m ² de moquette, sous-traitance de la prestation de fourniture/coupe/pose par une société spécialisée. Devis demandé par le service Odysée et refacturation à l'utilisateur + 10% de prestation d'intermédiaire
Forfait nettoyage		
Forfait nettoyage office traiteur	100,00 € TTC - 83,33 € HT	Aménagement, nettoyage, rangement à la place du traiteur
Forfait nettoyage Nautile, Nacelle ou Canopée	100,00 € TTC - 83,33 € HT	Prestation complémentaire demandée par l'utilisateur
Forfait nettoyage Nautile + Nacelle, en grande configuration (GC), Nautile + Canopée ou Nacelle + Canopée	150,00 € TTC - 125,00 € HT	Prestation complémentaire demandée par l'utilisateur

Forfait nettoyage Nautile + Nacelle ou grande configuration (GC) + Canopée	200,00 € TTC – 166,66 € HT	Prestation complémentaire demandée par l'utilisateur
Forfait nettoyage hall	50,00 € TTC – 41,66 € HT	Dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse du hall ou d'une prestation complémentaire demandée par l'utilisateur
Forfait « extérieurs »	100,00 € TTC – 83,33 € HT	Nettoyage des parvis et parking à la place de l'organisateur
Forfait « lustrage » parquet Nacelle	150,00 € TTC – 125,00 € HT	A la demande de l'utilisateur
Configuration spécifique		
Utilisation OFFICE TRAITEUR Configuration Nautile	Journée : 150,00 € TTC 125,00 € HT Créneau 6h : 75,00 € TTC 62,50 € HT	
Utilisation des LOGES du Nautile en configuration Nacelle ou Canopée	Journée : 150,00 € TTC 125,00 € HT Créneau 6h : 75,00 € TTC 62,50 € HT	
Utilisation espace NémO pour préparation ou réunion	Journée : 100,00 € TTC 83,33 € HT Créneau 6h : 50,00 € TTC 41,66 € HT	
Utilisation NACELLE, selon configuration choisie, pour loges complémentaires (sans office traiteur)	Journée : 300,00 € TTC 250,00 € HT Créneau 6h : 150,00 € TTC 125,00 € HT	Imposée par l'Odyssee lorsque le nombre d'artistes annoncé dans les loges du Nautile dépasse 60 personnes. Début d'installation dans le cadre des horaires conventionnés. Toute demande d'installation en amont est facturée sur la base du forfait installation.
Utilisation CANOPÉE, selon configuration choisie, pour loges complémentaires (sans office traiteur)	Journée : 150,00 € TTC 125,00 € HT Créneau 6h : 75,00 € TTC 62,50 € HT	Imposée par l'Odyssee lorsque le nombre d'artistes annoncé dans les loges du Nautile, lors d'une grande configuration, dépasse 60 personnes. Début d'installation dans le cadre des horaires conventionnés. Toute demande d'installation en amont est facturée sur la base du forfait installation.
Utilisation HALL uniquement	Journée : 500,00 € TTC 416,66 € HT Créneau 6h : 250,00 € TTC 208,33 € HT	

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs de location du secteur salles municipales et de l'Odyssee tels que présentés dans les tableaux ci-dessus

- **ADOPTE** les adaptations et créations tarifaires proposées dans le présent rapport, concernant les locations des espaces gérés par le secteur Salles municipales et Odysée.

En l'absence de nouvelle décision, ces tarifs seront reconduits chaque année.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 29 MARS 2022

Et par publication le : 29 MARS 2022

Extrait certifié conforme

Orvault, le 29 mars 2022

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

